

Acte publié le 20 DEC. 2018	Transmis à la Sous-préfecture le 20 DEC. 2018
---------------------------------------	--

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE



Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du 4 décembre 2018

Présidence : Monsieur Bernard WEISBECKER
Nombre de délégués en exercice : 15
Date de convocation de séance : le 19 novembre 2018

Présents :

Bernard WEISBECKER

Président

André FIGOUREUX, Patrice VERGRIETE

Vice-président

Francis BASSEMON, Jean DECOOL, Isabelle KERKHOF, Régis LAPORTE, Christian LEY, Bernard MONTET, Luc WAYMEL

Délégués titulaires

Absents et excusés :

Barbara BAILLEUL ROCHART, Bruno BRONGNIART, Damien CAREME, Bertrand RINGOT, Eric ROMMEL

Délégués Titulaires

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Barbara BAILLEUL ROCHART a donné pouvoir à Jean DECOOL, Damien CAREME a donné pouvoir à Bernard WEISBECKER, Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Francis BASSEMON, Eric ROMMEL a donné pouvoir à Isabelle KERKHOF et Bruno BRONGNIART a donné pouvoir à André FIGOUREUX.



Acte publié le 20 DEC. 2018	Transmis à la Sous-préfecture le 20 DEC. 2018
---------------------------------------	--

SOUS-PREFECTURE
DE DUNKERQUE
20 DEC. 2018
REÇU LE

COMITE SYNDICAL DU SCOT

MARDI 4 DECEMBRE 2018 à 9H15 - AGUR

Nom et Prénom	Organisme	Signature
DASSONVILLE Benjamin	CUD - SA SCOT	
PALOMBA Stéphanie	CCHF	
PAGNÈSSE Françoise	CCHF	
WAZMEL Luc	CCHF	
LEY Christian	CCHF	
LAPORTE Régis	CCHF	
BASSENON Francis	CUD	
LAMBERT Patrick	SM 107	
P. BOUANO, André	PT. C.C.H.P.	
B. Weisbecker	pat SCOT	
VERGRIÈRE Patrice	CUD	
DECOOR Jean	CUD	
MONTET Bruno	CUD	
KEKHOFF Isabelle	CUD	

Nom et Prénom	Organisme	Signature
Mireille Franck	AGUR	
Veronique Jean-Simons	AGUR	
Delatte Sylvie	Stl. Scot	
Jadele RICHARD	AGUR	
Renou Catherine	SCOT	
<div data-bbox="167 689 566 958" data-label="Text"> <p>SOUS-PREFECTURE DE DUNKERQUE 20 DEC. 2018 REÇU LE</p> </div>		

DELIBERATION



Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Monsieur le Président,

Rappelle aux membres du Comité syndical que le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L2312-1 prévoit la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires préalable à l'approbation du budget primitif.

Il indique que chaque délégué a reçu une note explicative de synthèse présentant sur la base de la situation budgétaire 2018, les grandes perspectives pour l'année 2019.

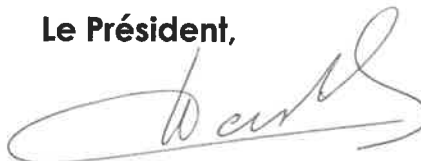
Il fait procéder à la lecture de ce document joint en annexe à la présente délibération et soumet le rapport au débat.

Le Comité syndical, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

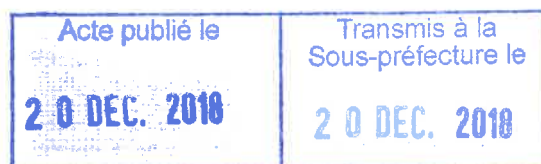
PREND ACTE qu'un Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu.

Fait et délibéré à Dunkerque, au siège du syndicat mixte, le 4 décembre 2018

Le Président,



Bernard WEISBECKER



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

En 2018, une augmentation des participations des deux EPCI a été actée, à la fois pour tenir compte des mises à jour à opérer des populations et potentiels fiscaux mais également pour mener à bien les travaux de révision qui arrivent à leur terme.

Le bilan de la concertation et l'arrêt du projet annoncent l'aboutissement de la procédure de révision. S'ensuit à présent la procédure qui conduira à son approbation fin 2019.

Sont donc à prévoir un certain nombre de dépenses matérielles liées à la procédure de révision du SCoT (reproduction des dossiers, insertions presse, indemnisation du commissaire enquêteur) et un suivi actif de la part de l'AGUR sur les débats à venir avec les Personnes Publiques Associées et tout particulièrement avec les services de l'Etat et de la Région.

Il est proposé en conséquence de maintenir les contributions des intercommunalités au même niveau que 2018 sachant que le niveau des dépenses sera également maintenu.